

Conduite à tenir en cas de signes de la Covid-19

Santé Publique France septembre 2020

Si j'ai des signes de la maladie COVID 19 :

- Je m'isole à domicile, je porte un masque et je me tiens à distance si je suis en présence d'autres personnes ou si je dois sortir.
- J'appelle sans délais mon médecin traitant, ou si je n'en ai pas, j'appelle le numéro vert : 0 800 130 000
- Si j'ai des difficultés à respirer j'appelle le 15, ou le 114 pour les sourds et les malentendants
- Le médecin me prescrit un test PCR. La réalisation du test PCR est possible sans prescription ni RDV

Cf. procédure et liste indicative ci-contre

- J'aide le médecin à faire une liste de mes cas contacts. Si je suis positif au test PCR Covid, l'Assurance Maladie me contactera dans les 24h pour identifier et joindre ces personnes contacts, qui devront s'isoler et faire un test à leur tour.
- Test positif : isolement minimum 8 jours après l'apparition des signes et sortie possible 2 jours après leur disparition.
- Si nécessaire un arrêt de travail me sera prescrit par le médecin ou l'assurance maladie
- Pour les étudiants logés l'isolement au domicile parental est préconisé.
- Je préviens l'ENS :
direction.generale.services@ens.psl.eu

COORDONNÉES

Besoin d'aide

- ✓ **Pôle Santé** : du lundi au vendredi 9h à 17h au 01 44 32 31 49 ou 01 44 32 36 46
- ✓ **Poste Sécurité ENS-PSL** :
[Site Ulm](#) 01 44 32 37 77
[Site Jourdan](#) 01 45 88 66 26
[Site Montrouge](#) 01 58 07 65 18
[Site Foljuif](#) 06 08 32 66 14

Quelques Laboratoires habilités à faire le test PCR

1. [Laboratoire Biogroup Luxembourg](#)
16 rue Gay Lussac
Tel : 01 43 54 92 92

Sans rendez-vous, le matin de 10h à 13h30 (sauf mercredi et samedi).

2. [Centre de santé de la Mutualité](#)
1-3 square de la Mutualité
Tel : 01 55 25 01 90

Consultation Covid-19 sur rendez-vous, lundi au vendredi de 10h30 à 18h : consultation médecin généraliste + test PCR

3. [COSEM St Michel](#)
3 rue Thénard
Tel : 01 53 73 03 03

Sans rendez-vous, du lundi au vendredi 8h - 12h et 14h - 16h

En cas de difficultés, ne pas hésiter à recontacter le Pôle Santé de l'Ecole.

J'ai été en contact avec une personne testée PCR positive au COVID-19

1. Je vis sous le même toit que la personne malade

- Je m'isole, je me fais tester immédiatement
- Mon test est positif, je suis infecté, je reste isolé jusqu'à ma guérison et je surveille ma santé
- Mon test est négatif, je reste isolé et dois refaire le test 7 jours après la guérison du malade et respecter un isolement allégé durant encore 7 jours.

2. Je ne vis pas sous le même toit que la personne malade

- Je m'isole, je fais le test 7 jours après mon dernier contact avec la personne malade
- Mon test est positif, je suis infecté, je reste isolé jusqu'à ma guérison et je surveille ma santé
- Mon test est négatif, je respecte un isolement allégé durant 14 jours

3. Isolement allégé

- Je limite mes sorties à l'essentiel.
- Si nécessaire je sors avec un masque chirurgical
- Je ne reprends pas le travail hors télétravail
- Je ne prends pas les transports en commun
- J'évite tout contact avec des personnes fragiles

4. Dans tous les cas nécessitant un isolement

- Un arrêt de travail me sera prescrit par le médecin ou l'assurance maladie.
- Pour les étudiants logés, l'isolement au domicile parental est préconisé.

QU'EST-CE QU'UNE « PERSONNE CONTACT » ?

La personne contact est une personne qui, en l'absence de mesures de protection pendant toute la durée du contact avec un cas confirmé :

- A partagé le même lieu de vie,
- A eu un contact direct, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
- A prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins,
- A partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...) pendant au moins 15 minutes, ou étant resté en face à face durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement,
- Est élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).

En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes contacts à risque.

Références : <https://www.ameli.fr/assure/covid-19/les-tests-de-dépistage-du-covid-19/en-cas-de-test-positif-au-covid-19>